

*Initiatives ministérielles*

dernière analyse, il aura des comptes à rendre à l'électorat.

Je suppose que la préoccupation qui vient naturellement à l'esprit quand il s'agit du CRTC concerne les occasions de népotisme. Ce genre de responsabilité est la plus facile à définir et à surveiller. C'est aussi celle où il est le plus facile de demander des comptes au gouvernement.

• (1550)

L'autre aspect du projet de loi dont je voulais parler concerne l'article 46, qui est très controversé et fait l'objet de débats houleux dans ma circonscription et dans toutes les régions urbaines du pays. Il s'agit des télécommunications non sollicitées. L'article 46 se lit comme suit:

Le Conseil peut, par ordonnance, interdire ou réglementer, dans la mesure qu'il juge nécessaire—compte tenu de la liberté d'expression—pour prévenir tous inconvénients anormaux, l'acheminement, grâce aux installations de télécommunication de l'entreprise canadienne, de certaines catégories de télécommunications non sollicitées.

J'ai fait l'expérience de cet aspect particulier de la loi en ce qui concerne les systèmes de composition automatique ou assistée dont se servent certaines entreprises chez nous. Il peut s'agir de télécommunications téléphoniques ou par télécopieur.

Je dois vous dire, monsieur le Président, ainsi qu'à la Chambre, que j'ai déjà eu recours à un tel système. Cette nouvelle technologie qui vous permet d'enregistrer un message sur un ruban magnétique que vous remettez ensuite à une personne qui programme un ordinateur où sont répertoriés presque tous les numéros de téléphone de votre localité de sorte que votre message soit communiqué littéralement à chacun des habitants de votre circonscription.

J'ai donc utilisé ce système l'an dernier afin d'attirer l'attention sur le débat sur la taxe unique. J'estime que le dossier de la réforme de la fiscalité revêt une importance fondamentale au Canada. Cette réforme s'impose, et il m'aurait été impossible de téléphoner personnellement à tous mes électeurs, surtout dans une ville de 2,5 millions d'habitants. J'ai donc fait appel à une de ces entreprises de composition automatique et, en moins d'un mois, j'avais pu parler à plus d'un demi-million de personnes. Je ne leur ai pas parlé de vive voix. Le scénario était plutôt le suivant: la personne que j'appelais était assise chez elle; tout à coup, le téléphone sonne, elle répond et elle entend mon message enregistré. Je commençais par me présenter en disant: «Hello, je suis Dennis Mills, le député de Broadview—Greenwood, et je voudrais prendre quelques secondes de votre temps pour parler de la

réforme de la fiscalité.» Les personnes qui n'avaient pas le temps de m'écouter n'avaient qu'à raccrocher.

Ce que la plupart des gens ignorent, c'est qu'ils ne sont pas obligés d'écouter le message. Ils répondent au téléphone, s'ils sont à la maison, mais ils n'ont qu'à raccrocher si la réforme de la fiscalité ne les intéresse pas, et la communication sera coupée.

J'ai réussi à communiquer avec un demi-million de personnes environ en une trentaine de jours de cette façon. Je dois vous dire que j'ai reçu entre 10 et 15 plaintes par jour et que certaines personnes trouvaient effectivement que ce n'était pas une façon très polie de communiquer avec les gens. Je dois vous dire que j'ai reçu au moins 40, 50 ou 60 appels téléphoniques par jour de personnes qui voulaient obtenir de plus amples renseignements et qui désiraient participer au débat sur la réforme fiscale.

Je n'ai utilisé ce service que pendant un mois, car je me disais que certains aspects de ce dernier étaient de mauvais goût, mais j'estime que le fait de pouvoir livrer un message très simple en très peu de temps à un certain nombre de personnes constitue une technologie très innovatrice.

Je sais que des corps policiers recourent à ce service de composition automatique pour transmettre des numéros d'urgence et pour prévenir les gens en cas de situations de crise dans leur collectivité. Ils ont tous les numéros de téléphone d'une collectivité dans leurs ordinateurs. Il leur suffit d'appuyer sur un bouton pour communiquer un message d'urgence à tous les habitants. Il s'agit là d'une bonne utilisation de cette technologie.

• (1555)

Il y a également d'autres cas où l'utilisation de cette technologie est dans l'intérêt public. J'estime donc que lorsque nous examinerons cette partie du projet de loi, nous allons devoir convoquer quelques-unes des personnes dont on a dit qu'elles soulevaient la controverse parce qu'elles utilisaient ce service. Je songe particulièrement au monsieur qui s'appelle Marvin Fine, qui habite dans ma ville, bien sûr, et qui a certainement causé un tas d'histoires parce qu'il a été l'instigateur de ce service, si je ne me trompe, et qu'il s'en sert pour effectuer beaucoup d'essais. Je lui ai dit directement que je n'approuvais pas tout ce qu'il faisait, mais il n'en demeure pas moins qu'il a utilisé ce service d'une manière très efficace pour faire du travail communautaire.

Lorsque nous analyserons cet article du projet de loi, nous devons prendre bien soin de décider comment nous le définirons et comment nous le réglementerons.